

Le bulletin



"Entretien

Yves Grandjean:
le point sur l'aménagement
du territoire



2

"Bulle verte

Mobilité électrique:
une ère nouvelle



9

"Actualités

10 | 75 ans du skilift de La Chia

10 | Succès de l'enquête vélo

11 | Offres sportives



10 - 12

3 - 8

Spécial aménagement

"Aménagement I

3 | Bulle à la croisée des chemins

4 | Contexte du développement bullois

5 | Le défi des communes urbaines

"Aménagement II

6 | Le rapport de la task force
en perspective

7 | Bulle: cité de l'énergie

8 | Les travaux en 2016

8 | Bulle et sa future voie verte

Editorial

Le Conseil communal

Chères Bulloises, chers Bullois,

Bulle se développe de manière constante depuis plusieurs décennies. Sa croissance démographique est l'une des plus fortes de Suisse. Si l'on peut se réjouir de ce dynamisme, qui atteste de la vitalité et de l'attractivité de notre ville, la vitesse de ce développement, avec des conséquences visibles dans de nombreux domaines comme l'aménagement du territoire, la mobilité ou encore la construction, interpelle une partie de notre population. La priorité du Conseil communal est d'accompagner cette croissance et d'offrir les infrastructures né-

cessaires à la population. Le rythme est soutenu, mais celles-ci sont mises en service dans les temps.

D'autres mesures ont été prises, afin de rendre notre urbanisme et notre développement territorial plus harmonieux. Il faut du temps pour que celles-ci soient pleinement efficaces et visibles. Ces réflexions tiennent compte de tous les paramètres de notre développement, que ce soit la localisation des écoles, la desserte en transports publics ou encore l'influence du trafic sur les quartiers de la ville.

Le Conseil communal est donc bien conscient de ces problématiques. Bulle n'est tout simplement plus le gros bourg de campagne du milieu du siècle passé. C'est aujourd'hui une ville. Et cette ville va poursuivre – il faut être clair – sa croissance démographique et économique ces prochaines années. Son visage va encore s'urbaniser, notamment en raison du cadre légal fédéral.

La nouvelle loi sur l'aménagement du territoire (LAT) nous impose en effet, avant toute nouvelle extension, d'utiliser le milieu bâti existant et les friches industrielles. Autrement dit, nous devons densifier, en utilisant les espaces à disposition. Nous travaillons à construire un modèle de densification qui garantisse le maintien de la qualité de vie, par exemple en mettant en place des transports publics efficaces et en garantissant l'accès à des espaces verts et de loisirs de qualité. L'exercice est difficile mais pas impossible.

Dans ce contexte et afin de mieux prendre en compte les attentes de toutes et tous, le Conseil communal veut renforcer les interfaces de dialogue avec l'ensemble des acteurs de notre cité. Cette édition du *Bulletin* offre un état des lieux de nos réflexions sur la question de l'aménagement du territoire. Il s'agit d'une toute première étape d'information qui en appellera d'autres ces prochains mois et ces prochaines années.

"Bulle à découvrir

• **ÉGLISE SAINT-PIERRE-AUX-LIENS (1816)**
L'église fut rebâtie après l'incendie de 1805 et consacrée le 22 septembre 1816. Le grand orgue est l'œuvre d'Aloys Mooser, de Fribourg. Les plus anciennes références connues à l'église de Bulle remontent aux années 850, mais sa fondation est probablement antérieure (VI^e siècle). L'édifice est reconstruit ou transformé à plusieurs reprises, notamment en 1750-1751.

www.la-gruyere.ch/fr/bulle-a-parcourir



impresum



ÉCRIREZ-NOUS!
Ville de Bulle | Le bulletin
Grand-Rue 7
Case postale 32
1630 Bulle
bulletin@commune.bulle.ch

ÉDITION
Ville de Bulle
Grand-Rue 7 | C.P. 32
1630 Bulle

CONCEPTION | RÉALISATION
16a communication
Case postale 284
1630 Bulle

CORRECTION
Glassonprint

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES
16a communication

TIRAGE
10 500 exemplaires

"Entretien

Aménagement

«Le Plan d'aménagement local (PAL), validé par les autorités supérieures, est cohérent et en harmonie avec le plan directeur de l'agglomération», selon Yves Grandjean. Il est même déjà compatible avec les objectifs définis par la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire (LAT) de 2013.

Densification obligatoire

La nouvelle loi sur l'aménagement du territoire (LAT) est entrée en vigueur le 1^{er} mai 2014. Selon ce nouveau dispositif, les zones à bâtir existantes et non construites doivent être utilisées avant tout nouveau projet de mise en zone. De plus, le milieu bâti existant doit être densifié.

Yves Grandjean

- 55 ans
- Trois enfants
- Architecte



Yves GRANDJEAN: «Le visage de Bulle va encore se transformer ces prochaines années»

La ville de Bulle vit une croissance exceptionnelle depuis plusieurs décennies. En trente ans de politique, le conseiller communal Yves Grandjean a vécu de l'intérieur cette mutation d'un bourg de campagne en une ville de plus de 20 000 habitants aujourd'hui. Il décrypte cette mutation urbaine, qui inquiète une partie de la population.

■ Le Bulletin: Une partie de la population a le sentiment que le développement de Bulle est chaotique?

Yves Grandjean: Je peux comprendre ce point de vue. Une quantité de projets de toute sorte se succèdent à un rythme très élevé dans notre ville. Il y a les constructions d'habitations ou d'infrastructures scolaires, l'extension d'entreprises dans les zones industrielles, mais aussi les travaux d'assainissement du sous-sol et d'installation du chauffage à distance, les réaménagements successifs de l'espace public ou encore la mise en place des mesures de limitation de trafic pour ne citer que quelques exemples. Il est clair que cette succession de projets et de travaux, mais surtout la vitesse avec laquelle ils se déploient sur le territoire communal, ont projeté Bulle vers une dimension urbaine qui peut inquiéter celles et ceux qui ont connu le temps où Bulle était un gros bourg de campagne. Mais ce n'est plus le cas. Bulle est une ville. Ce processus d'urbanisation va se poursuivre ces prochaines décennies. Le défi que nous devons alors relever, c'est de préserver la qualité de vie des habitants, malgré la densification que nous devons mener sur notre territoire.

■ Mais que répondez-vous aux critiques qui mentionnent un manque de cohérence de ce développement?

Il serait injuste, voire faux, de dire que nous n'avons pas de plan

de bataille et que rien n'est fait. Je rappelle que nous avons un outil de planification – le Plan d'aménagement local – qui contient toute notre stratégie pour l'avenir de notre ville dans de nombreux domaines comme les transports, la mobilité, les plans de zones, la pollution, le stationnement, le développement des écoles en fonction des nouveaux quartiers, etc. Une quantité de mesures ont déjà été déployées sur notre territoire grâce à lui. Mais il est clair qu'il faut du temps pour qu'elles soient à la fois effectives, efficaces et visibles. Notre PAL, validé par les autorités supérieures, est cohérent et en harmonie avec le plan directeur de l'agglomération. Il est même déjà compatible avec les objectifs définis par la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire (LAT) de 2013. Pourtant, il faut reconnaître que la matière est extrêmement complexe et difficile à vulgariser. Dans ce contexte, nous avons probablement sous-estimé la question de la communication et de l'information à la population, en n'étant pas assez proactifs dans ce domaine.

■ La création de l'Association pour la défense des espaces verts ou encore la démission de la commission de l'aménagement ont fait office de détonateur pour la création de la task force?

Oui, bien évidemment. Mais je vois dans ces deux événements autant une manifestation de l'inquiétude d'une partie de la population face aux impacts de cette formidable croissance sur la ville

qu'une magnifique opportunité qui nous a été offerte de créer des espaces de discussion et d'échanges entre les citoyens, l'administration et les autorités politiques. C'est un pas vers une meilleure gouvernance de toute cette problématique.

■ Quels sont les buts de la task force?

Tout d'abord, elle réunit des membres du Conseil communal, de la Commission d'aménagement et de l'Association pour la défense des espaces verts. Elle peut s'appuyer sur les services communaux, sur un bureau d'urbanisme externe, sur un spécialiste de l'aménagement du territoire et sur son propre secrétariat pour mener ses travaux. Ses objectifs sont clairs: déterminer l'état actuel de la situation en matière d'aménagement du territoire, définir un catalogue de mesures juridiques et réglementaires permettant d'influer positivement sur notre aménagement, émettre des propositions à l'attention du Conseil communal, afin de mieux répondre aux attentes des Bullois et des Bulloises. Les premières réflexions de ces groupes ont été très constructives.

■ Pouvez-vous nous en dire plus sur ce point?

Eh bien, j'ai pu constater que les convergences entre les partenaires de la task force sont beaucoup plus importantes que les divergences. L'expérience est excellente car elle permet de créer des canaux de communication et d'information qui n'existaient pas ou qui étaient

Il faut tout d'abord consolider le PAL pour une ville attrayante et sereine et un climat de confiance retrouvé.

du moins obstrués. Un rapport a été rédigé par la task force. Et aujourd'hui, ce document a été passé dans la moulinette des experts et mandataires et est à disposition de la ville pour orienter son action. Cette édition spéciale du Bulletin sert donc d'état des lieux et servira pour construire une feuille de route pour les mesures qui seront mises en place ces prochains mois et ces prochaines années. Mais d'autres mesures d'information suivront. Cette cristallisation de l'attention sur l'aménagement du territoire, avec la création de la task force, est une occasion unique pour notre ville de mieux expliquer ses projets futurs et ses axes de développement prioritaires, notamment sur le plan des infrastructures.

■ Quels sont les objectifs principaux que vous poursuivez à court et moyen termes?

Au niveau du développement de la ville de Bulle, deux objectifs primordiaux doivent être poursuivis. A court terme, il faut tout d'abord consolider le Plan d'aménagement local (PAL) pour une ville attrayante et sereine et un climat de confiance retrouvé. Pour y parvenir, il faut entreprendre de la densification intelligente, avec de la qualité, de la maîtrise d'ouvrage ainsi que des projets sur mesure qui sont bien expliqués à la population.

A long terme, il faut construire une vision concertée et anticipée en vue du PAL 2030. Cette démarche participative doit se faire avec les acteurs politiques et la population à l'échelle de l'agglomération et au-delà de la durée des législatures. Le fil rouge de ces réflexions reposera sur la cohérence territoriale, qui dépassera totalement le cadre unique de la commune, mais nécessitera des discussions à l'échelle du district.

■ Qu'est-ce qui a fondamentalement changé dans l'approche de

l'aménagement de la ville de Bulle?

Un nouveau paradigme s'est développé, qui permet une analyse beaucoup plus fine des enjeux de chaque projet. Avant, on se bornait à appliquer de manière mécanique et uniforme les règlements communaux. Aujourd'hui, notamment avec l'utilisation raisonnable des Mandats d'étude parallèles (MEP), on ajuste chaque projet en fonction de la réalité d'un quartier, de la desserte en transports publics, de la proximité des écoles, de la circulation et du stationnement, etc. Nous pouvons apporter des réponses beaucoup plus cohérentes et harmonieuses sur le plan de l'aménagement et de l'urbanisme.

■ Quel est votre sentiment personnel par rapport à cette Bulle qui devient une ville et qui se développe de manière stupéfiante?

Je sens la vie, dans cette ville. Avec la fusion entre Bulle et La Tour-de-Trême, notre territoire s'est étendu. Mais si l'on regarde les surfaces en zones à bâtir entre 1986 et aujourd'hui, il n'y en a pas plus. Au contraire, elles ont légèrement diminué. Si nous devons effectivement placer la qualité de vie au centre de nos réflexions – et c'est ce que nous faisons depuis plusieurs années – il est tout de même satisfaisant, même si le défi est prenant, de gérer une ville avec de la croissance, de l'emploi, une offre culturelle et sportive en plein essor, une proximité avec la nature toujours bien présente que de devoir administrer une ville qui se désindustrialise et qui perd ses habitants. Je suis surtout heureux de voir des jeunes et des associations s'impliquer dans la construction du Bulle de demain. La voie verte, par exemple, est un projet qui a vu la population s'exprimer et participer à la définition de son contenu. Et c'est à mon sens une belle preuve de la vitalité et de l'esprit d'initiative de nos citoyennes et citoyens.



"Aménagement I

Une task force pour l'aménagement

La task force réunit des membres du Conseil communal, de la Commission d'aménagement et de l'Association pour la défense des espaces verts. Elle peut s'appuyer sur les services communaux, sur un bureau d'urbanisme externe et sur un spécialiste de l'aménagement du territoire.

3

Le contexte bullois

La ville de Bulle a mandaté Wüest & Partner afin que cette société dresse un diagnostic détaillé des dynamiques économiques à l'œuvre dans les zones d'activités de la commune, et plus largement de son agglomération, afin d'identifier par la suite des pistes de développement et notamment des stratégies foncières. En voici les principales conclusions.

4



Bulle doit réinventer son développement territorial. Avec une forte croissance démographique et économique, il est plus que jamais indispensable de densifier avec qualité. Ces réflexions ne sont pourtant pas simples, car elles touchent à la fois à l'aménagement du territoire, à l'urbanisme et à l'architecture, spécialement depuis l'acceptation de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire (LAT) en mars 2013 et applicable depuis le 1^{er} mai 2014.

De plus, quantité d'autres domaines sont concernés: les transports et la mobilité, les infrastructures publiques, le tourisme, la communication, la vie sociale, culturelle et sportive, la protection de l'environnement ou encore la construction.

3

Bulle n'échappe pas à cette réalité. Elle est peut-être même représentative à plus d'un titre des enjeux liés à la densification des villes et des agglomérations à l'intérieur du milieu bâti. Cette forme de développement soutenue dans le PAL 2012 bullois est clairement un objectif majeur de développement durable défendu dans la nouvelle LAT.

La très forte croissance bulloise, à près de 3% annuelle, accentuée depuis plus d'une décennie la perception négative d'une partie de la population, spectatrice de la mutation de leur ville, une ville continuellement en chantier. Par défaut de communication, de dialogue et d'information, elle ne comprend ni le but ni la finalité de cette profonde métamorphose urbaine.

L'augmentation de la population crée un changement même d'identité des habitants. Un sentiment de perte de qualité de vie et de détérioration de l'habitat existant est perçu par une partie des citoyens.

A contrario, le bénéfice social, économique et culturel des opportunités saisies en terme de développements d'infrastructures et de services publics n'est pas encore bien perceptible.

CES INQUIÉTUDES SE SONT TRADUITES PAR DEUX ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS:

La démission en bloc de la Commission d'aménagement en cours de législature et le dépôt d'une pétition signée par plus de 5800 personnes pour garantir la conservation, la valorisation et la création d'espaces verts en ville de Bulle. L'objectif de contrecarrer la réalisation d'un projet immobilier aux portes de Bouleyres a également été affiché par les pétitionnaires, qui se sont réunis en association.

Ces deux éléments déclencheurs indépendants ont motivés le Conseil communal à mettre en

place un processus participatif de médiation appelé task force. Ce processus a permis d'ouvrir un large débat sur l'avenir du développement de notre commune. Les discussions qui se sont engagées ont permis de soulever des enjeux locaux à la fois généraux et très particuliers. Le rapport de la task force les a mis en évidence avec une palette de propositions envisagées par les différents partenaires de cette démarche participative.

Les propositions de la task force, en terme d'objectifs visés et de mesures envisagées, ont ensuite été analysées par le Département technique, le Département d'urbanisme ainsi que par le bureau d'urbanisme Team+ à la demande du Conseil communal de Bulle.

Cette deuxième étape du processus a conduit à la rédaction d'un second document qui met en perspective le rapport de la task force et qui va servir désormais d'aide à la décision pour les autorités bulloises. Cette feuille de route avec des mesures proposées a été remise le 17 septembre 2015 au Conseil communal. Dans cette édition spéciale du *Bulletin*, vous trou-

Un processus a permis d'ouvrir un large débat sur l'avenir du développement de notre commune. Les discussions qui se sont engagées ont permis de soulever des enjeux locaux à la fois généraux et très particuliers.

verez en pages 6, 7 et 8 les principales propositions imaginées par le Conseil communal.

Le traitement du travail participatif de la task force doit permettre, d'une part, de consolider les qualités du PAL 2012 bullois et, d'autre part, de porter une vision d'aménagement du territoire et d'urbanisme sur un long terme avec les politiques et acteurs locaux, cela à l'échelle de l'agglomération et au-delà de la durée des législatures.

Développement de la ville de Bulle: pourquoi un tel dynamisme et une telle croissance?

La ville de Bulle a mandaté Wüest & Partner afin que cette société dresse un diagnostic détaillé des dynamiques économiques et immobilières à l'œuvre dans les zones d'activités de la commune, et plus largement de son agglomération, afin d'identifier par la suite des pistes de développement et notamment des stratégies foncières.

En voici les principales conclusions:

Au cours des 30 dernières années, la ville de Bulle a connu une croissance démographique remarquable. La population a plus que doublé depuis le début des années 80. Aucune autre ville située à proximité n'a connu pareil développement. Payerne, Yverdon-les-Bains et Romont affichent une dynamique plus ou moins comparable, alors que la ville de Fribourg a subi un exode urbain typique de villes centres du Plateau suisse.

Positionnement économique

Avec un total de 42% des emplois présents sur la commune, Bulle possède un secteur secondaire très développé en comparaison cantonale et nationale. Au niveau suisse, le secteur industriel représente aujourd'hui le quart des emplois totaux. Sur la commune de Bulle, les secteurs secondaire et tertiaire ont connu une croissance de, respectivement, 41% et 29% entre 2005 et 2012. Des chiffres largement au-dessus des moyennes cantonales et nationales, en particulier pour le secteur secondaire qui croît de 15% à Fri-

bourg et seulement 8% en Suisse. Inversement, l'urbanisation de la commune de Bulle renforce la décroissance des emplois dans le secteur primaire avec une diminution de près de 50% des effectifs en sept ans.

Le district de la Gruyère est davantage orienté vers le secteur secondaire que le reste du canton, comparé notamment au district de la Sarine dans lequel se situe la ville de Fribourg et qui se positionne comme un important pôle tertiaire entre Berne et Lausanne.

Une forte croissance démographique

L'agglomération Mobul regroupe 27 770 habitants de cinq communes: Bulle, Riaz, Le Pâquier, Morlon et Vuadens. Bulle concentre 77% de la population, 88% des emplois et 1260 entreprises sur les 1474 que compte l'agglomération. Le poids de la commune de Bulle au sein de son agglomération est donc très important.

Avec 9% de la population et 11% des emplois, Mobul représente la

seconde entité urbaine du canton loin derrière Agglo Fribourg qui concentre plus du quart de la population et 42% des emplois (voir tableau ci-dessous). Au cours des dix dernières années, Mobul a cependant connu une croissance démographique et économique très forte avec comme particularité une croissance des emplois plus élevée que celle de sa population, ce qui n'est pas le cas de l'agglomération de Fribourg ou du reste du canton.

Seconde particularité de Mobul: la part élevée du secteur secondaire (40%) et sa très forte croissance entre 2005 et 2012 (+4,72% de moyenne annuelle contre +3,73% pour le tertiaire). A l'inverse, l'agglomération de Fribourg possède un profil plutôt orienté tertiaire avec près de quatre emplois sur cinq dans ce secteur.

Terreau favorable au développement

La ville de Bulle et son agglomération ont bénéficié d'un développement très important au cours des 30 dernières années. La présence de l'autoroute, la proximité de l'arc lémanique et la disponibilité en terrain à bâtir à des prix raisonnables constituent les facteurs prépondérants de ce développement.

Avec un total de 40% des emplois, l'agglomération possède un secteur secondaire très développé. L'élaboration d'une stratégie immobilière pour les zones d'activités est donc d'autant plus justifiée. Au niveau cantonal, l'agglomération se positionne comme un pôle industriel très important avec un développement fulgurant au cours des dix dernières années. A l'inverse, l'agglomération de Fribourg s'oriente davantage vers une tertiarisation de son économie. Pour preuve, les fermetures récentes des usines Cardinal et Ilford qui ont laissé de grandes friches industrielles avec des potentiels de re-

Le contexte économique actuel rend cependant plus probable l'implantation d'entreprises locales ou suisses que des arrivées d'entreprises étrangères.

conversion vers des activités tertiaires.

Des projets de centre d'innovation hébergeant des activités de recherche et des start-up sont actuellement à l'étude. La forte centralité de Fribourg dans le réseau ferroviaire suisse lui offre une accessibilité supérieure à l'agglomération bulloise. Ajouté à cela, les universités et les hautes écoles sont situées à Fribourg. Or, les secteurs les plus innovants (informatique, technologies de l'information, R&D) s'implantent dans les villes les mieux connectées et disposant d'une main-d'œuvre hautement qualifiée. Agglo Fribourg est donc plus difficile à concurrencer dans ces domaines que dans le domaine industriel.

Essor des infrastructures industrielles

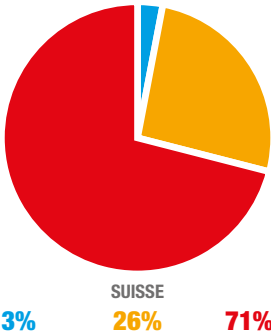
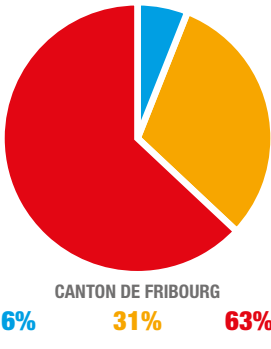
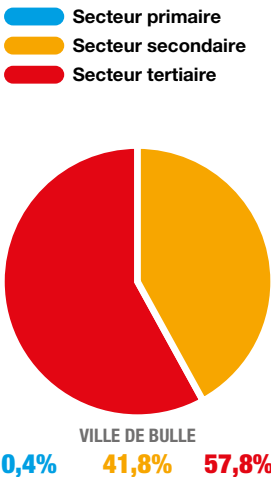
Malgré toutes les incertitudes économiques qui règnent dans le secteur des industries en Suisse, les grands groupes industriels établis à Bulle ont récemment beaucoup investi dans leurs infrastructures. Cette bonne santé apparente du secteur constitue un signal positif pour de nouvelles implantations. Le contexte économique actuel rend cependant plus probable l'implantation d'entreprises locales ou suisses que des arrivées d'entreprises étrangères. Le cas de l'implantation de Bumotec à Vuadens ou de la nouvelle usine Morand prévue à Enney sont des exemples concrets d'une demande existante au niveau local. A l'inverse, le risque de restructuration de grands groupes industriels actifs à l'international est probable (cas récent de Glaströsch).

Les secteurs d'activité potentiels pour de futures implantations sont multiples. La commune de Bulle se positionne notamment comme un pôle majeur de la construction métallique (Sottas, Morand, Progin, CMA, Brandt ainsi que l'Ecole du métal), les synergies potentielles entre les différents acteurs pourraient permettre d'attirer de nouvelles entreprises. Les grands groupes industriels que sont Liebherr et UCB Farchim constituent également une carte de visite intéressante pour l'établissement d'entreprises actives dans la fabrication de machines ou le secteur de la pharma. Mais l'attractivité principale de Bulle reste l'accès autoroutier et le potentiel de disponibilité en terrains à bâtir.

Positionnement économique de Bulle

Part des emplois EPT (équivalent plein temps) par secteurs économiques.

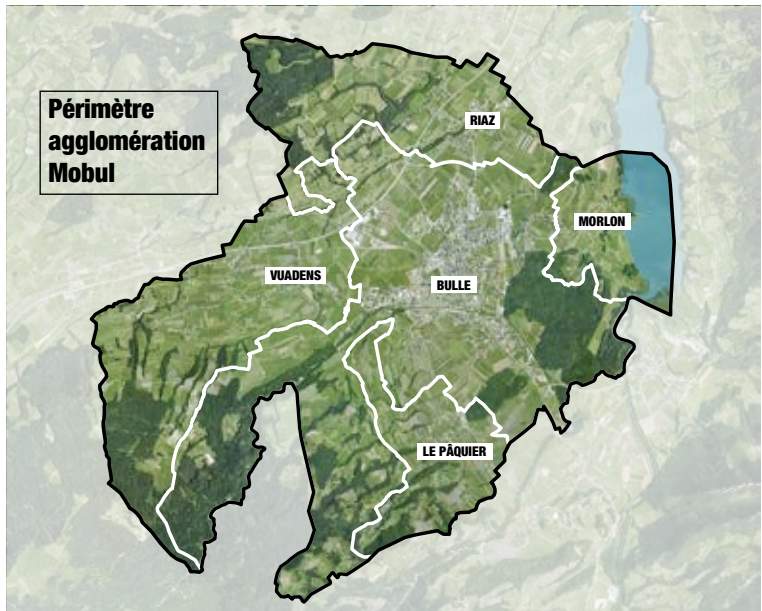
Avec un total de 42% des emplois présents sur la commune, Bulle possède un secteur secondaire très développé en comparaison cantonale et nationale. Au niveau suisse, le secteur industriel représente aujourd'hui le quart des emplois totaux.



Source: OFS Statent 2012/ Wüest & Partner

Positionnement économique de l'agglomération Mobul

Indicateurs comparatifs – Mobul / Agglo Fribourg / Canton / CH



		MOBUL	AGGLO FRIBOURG	RESTE DU CANTON	SUISSE
POPULATION	2014	27720	81246	194327	8236573
% pop. canton Fribourg		9,1%	26,8%	64,1%	
Evolution démographique*	2004-2014	▲ +2,84%	▲ +1,77%	▲ +1,89%	▲ +1,06%

EMPLOI EPT	2012	12270	45579	51282	3838248
% pop. canton Fribourg		11,2%	41,8%	47,0%	
Evolution de l'emploi*	2005-2012	▲ +3,95%	▲ +1,76%	▲ +1,23%	▲ +1,66%

PART DU PRIMAIRE	2012	1,4%	0,7%	11,4%	2,8%
Evolution*	2005-2012	▼ -4,27%	▼ -3,27%	▼ -3,00%	▼ -2,47%
PART DU SECONDAIRE	2012	39,6%	20,3%	37,7%	26,2%
Evolution*	2005-2012	▲ +4,72%	▲ +0,10%	▲ +2,34%	▲ +1,15%
PART DU TERTIAIRE	2012	59,0%	79,0%	50,8%	71,0%
Evolution*	2005-2012	▲ +3,73%	▲ +2,28%	▲ +1,57%	▲ +2,05%

Source: OFS / Wüest & Partner

* Taux de croissance annuel moyen

Aménagement du territoire: quels sont les grands défis pour le développement des villes?

La croissance démographique et les besoins accrus d'espace, l'augmentation de la mobilité et le durcissement de la concurrence entre sites d'implantation exigent des villes et des communes qu'elles apportent un soin tout particulier au développement de leur territoire. Une densification intelligente nécessite des solutions sur mesure, adaptées aux réalités locales. La qualité urbanistique d'un lieu s'avère plus nécessaire que jamais.

A l'horizon 2055, la Suisse comptera en effet un million d'habitants de plus qu'aujourd'hui, soit neuf millions. C'est maintenant que les villes et les communes doivent poser les jalons de leur développement futur. Une ville comme Bulle n'échappe à cette réalité.

En effet, de nombreux facteurs comme la démographie, la mobilité, la concurrence entre les communes pour attirer des implantations économiques, la définition des conditions cadres du développement urbain ou économique, la contrainte de l'adaptation constante aux nouveaux enjeux de société ou encore les réponses à apporter aux besoins de la population imposent aux communautés urbaines des ajustements constants face à des défis toujours plus complexes.

Démographie

Les trois quarts de la population suisse vivent aujourd'hui dans des villes et des agglomérations. Dans presque toutes les régions du pays, on constate une forte

extension urbaine, qui s'est souvent faite de manière désordonnée. Cet étalement du milieu bâti est notamment dû à l'augmentation de la taille moyenne des logements, aux changements sociétaux et à l'augmentation de la population. De 1970 à 2000, le nombre de ménages a ainsi augmenté de plus de la moitié. Dans les sites bien desservis, la croissance démographique, le vieillissement de la population et la concentration des emplois ont provoqué une demande accrue de logements.

Mobilité

La distance journalière parcourue par les Suisses continue d'augmenter et le réseau ferroviaire et routier dans les agglomérations est à la limite de ses capacités. La dissociation entre lieux de travail et lieux d'habitation et le développement constant des infrastructures de transports font exploser le trafic pendulaire et de loisirs. La multiplication des offres commerciales et de loisirs en bordure des agglomérations entraîne une diminution

du commerce de détail dans les vieilles villes et le cœur des localités, ce qui incite de nombreuses communes à se battre pour dynamiser et renouveler leur centre.

Paysage sous pression

L'étalement urbain, l'utilisation du sol pour des activités de loisirs et l'extension des infrastructures génèrent une énorme pression sur le paysage et les terres agricoles. Des zones à bâtir surdimensionnées et une pratique très libérale d'octroi d'autorisations de construire hors zone à bâtir favorisent le mitage et, par conséquent, la perte de grandes surfaces agricoles d'un seul tenant et de précieux espaces naturels.

Concurrence entre communes

La mobilité favorise la concurrence entre communes, qui cherchent à attirer le contribuable en baissant leur taux d'imposition. Or la question de l'imposition n'est de loin pas le seul élément déterminant pour choisir son lieu de résidence. La qualité de vie (espaces verts, calme, bon réseau de transports publics, accessibilité aux biens de consommation courants) joue un rôle croissant. La promotion de la qualité de l'habitat figure donc parmi les tâches essentielles des communes.

Conditions cadres

De nombreuses mesures sont déployées aux différents niveaux institutionnels pour influencer positivement le développement territorial. C'est ainsi que le «Projet de territoire Suisse» servira, ces prochaines années, de cadre d'orientation pour le développement spatial de la Confédération, des cantons, des villes et des communes. Quant à la révision de la loi sur l'aménagement du territoire, elle doit permettre de supprimer les points faibles de la loi actuelle.

L'étalement urbain, l'utilisation du sol pour des activités de loisirs et l'extension des infrastructures génèrent une énorme pression sur le paysage et les terres agricoles.



Bulle doit sans cesse prendre en compte les facteurs qui influencent son développement futur.

tellement en vigueur. Les plans directeurs cantonaux gagneront en importance et les projets d'agglomération de la Confédération permettront de mieux coordonner à l'échelon régional le développement territorial, le trafic et le paysage.

Communes mises au défi

Les défis actuels rendent de plus en plus ardue la tâche des communes en matière d'aménagement. Elles sont appelées à agir, plutôt qu'à réagir et doivent innover pour faire face à l'évolution économique et sociétale. Le principe de la densification et du développement de l'urbanisation vers l'intérieur requiert de porter une at-

tention toute particulière à la qualité du milieu bâti. Pour y parvenir, il n'existe pas de recette miracle. Il faut des solutions sur mesure, qui soient respectueuses des particularités locales.

Sources: l'Association suisse pour l'aménagement national. Le centre de conseil SITES EN DIALOGUE souhaite venir en aide aux communes, en particulier pour les problèmes liés à la densification, à la planification des centres des localités ou encore à la requalification de quartiers. Grâce à son réseau et à ses activités sur l'ensemble du territoire suisse, l'Association suisse pour l'aménagement national VLP ASPAN dispose de connaissances étendues et d'une large expérience pour aiguiller les villes et les communes vers un développement territorial durable et de qualité.

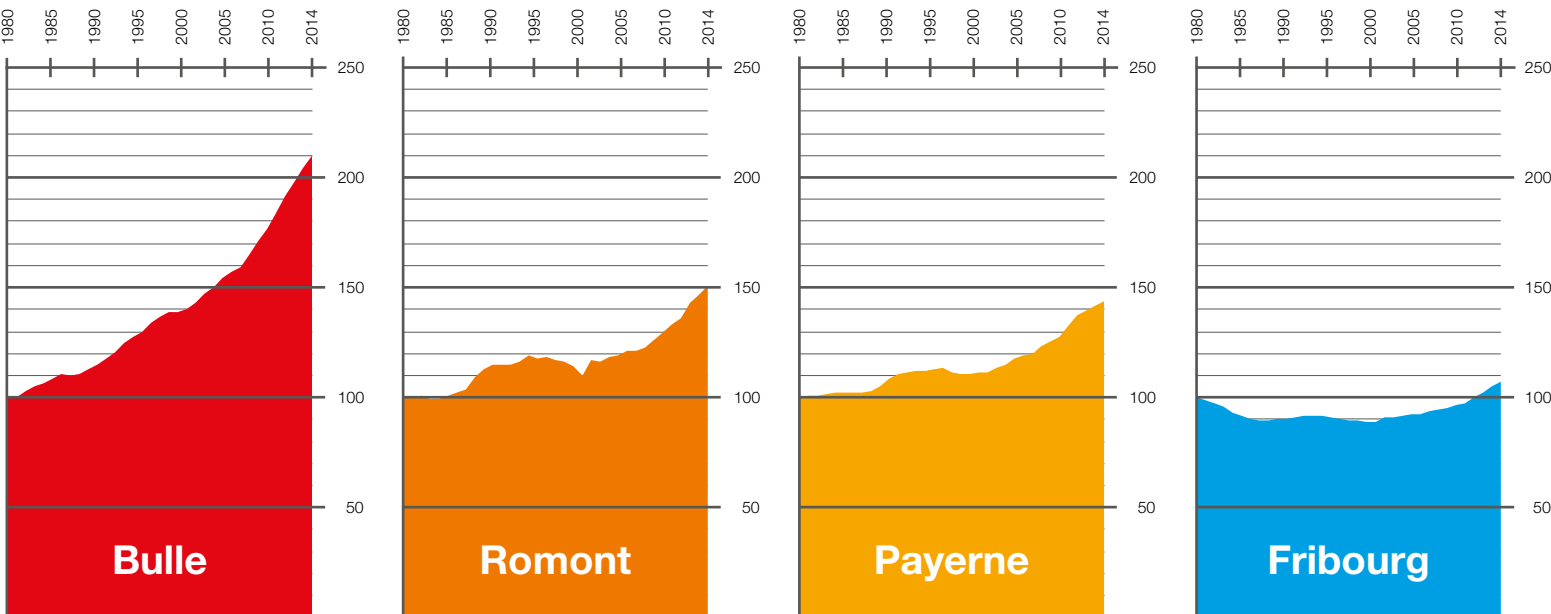
Evolution démographique 1980 - 2014

Indice de l'évolution démographique pour Bulle et quelques autres villes (100 = 1980)

Au cours des 30 dernières années, la ville de Bulle a connu une croissance démographique remarquable. La population a plus que doublé depuis le début des années 80. Aucune autre ville située à proximité n'a connu pareil développement.

Payerne, Yverdon-les-Bains et Romont affichent une dynamique plus ou moins comparable, alors que la ville de Fribourg a subi un exode urbain typique de villes centres du plateau suisse.

Source: OFS



"Aménagement II

Objectifs de la ville

Au niveau du développement de Bulle, deux objectifs primordiaux doivent être poursuivis. A court terme, il faut consolider le Plan d'aménagement local (PAL) pour une ville attrayante et sereine et un climat de confiance retrouvé. A long terme, il faut construire une vision concertée et anticipée en vue du PAL 2030.

Les travaux en 2016

D'importants travaux seront entrepris à la rue Saint-Denis et à la rue du Moléson de janvier à novembre 2016: mise en séparatif des eaux usées et des eaux claires, réfection des conduites (eau potable, alimentation électrique, télécommunications), installation du chauffage à distance et réaménagement de l'espace public.

Influ&sens et la voie verte

L'association influ&sens a invité la population bulloise ainsi que les entreprises locales à venir s'exprimer sur les solutions pour créer la voie verte en ville de Bulle.

Infos

Pierre Pythoud, conseiller communal
Lisa Pittet, présidente d'influ&sens
Tél. 079 353 24 50

Enjeux et perspectives: quel visage du futur pour Bulle en pleine croissance et densification?

© Brauen Wächli Architectes

Le rapport de synthèse de la task force du 6 juin 2015 a été analysé par le Conseil communal. Cet article met en perspective le rapport de la task force par thématique, en dressant un état des lieux, les enjeux et les perspectives du développement actuel et futur de la ville de Bulle. Il ne contient pas des décisions définitives, mais propose des pistes de réflexion pour l'avenir.

Ce document traite de nombreux thèmes comme l'urbanisation, l'espace public, les équipements et les infrastructures publiques, la communication ou encore le tourisme. Sans aborder l'ensemble des thématiques dans le détail, son contenu permet de dessiner les premiers contours d'une feuille de route pour l'avenir.

1. URBANISATION

Les constats quant à la perception peu qualitative du bâti récent sont à comprendre globalement pour le territoire communal.

A Bulle, comme ailleurs, l'acceptation des nouvelles constructions est difficile. Ce qui rend la problématique aiguë, c'est la quantité de nouvelles constructions. Il est compréhensible qu'une perception d'anarchie du bâti existe au sein de la population. Les constructions se sont développées très rapidement au cours des dernières années. Cette situation de «chantier permanent» permet difficilement d'avoir une vision d'une situation terminée. Quant au manque de vision urbanistique, la remarque peut être comprise en prolongement des remarques précédentes. Toutefois, si l'on analyse la planification bulloise et sa constance depuis plus de 20

ans, une vision urbanistique existe bel et bien. Le Plan d'aménagement local (PAL) donne une vision claire de l'avenir de l'urbanisation bulloise. La difficulté ne réside probablement pas tant dans l'absence de vision urbanistique, mais dans l'articulation entre celle-ci et l'échelle architecturale. Les «sauts d'échelle» du régime de densification entre le bâti existant et les projets actuels produisent un caractère hétérogène perçu comme un manque de vision et/ou de maîtrise.

Mesures en cours

La commune a réagi depuis quelques années en introduisant les processus de MEP (Mandat d'étude parallèle), qui ont eu pour but de viser une qualité supérieure des grands projets au niveau de leur intégration urbanistique. Ils sont pilotés par une commission d'experts et par les maîtres d'œuvres. A ce jour, plus de 15 MEP ont été organisés. Les effets sont encore peu visibles, l'essentiel de ces dispositifs n'ayant pas encore conduit à des réalisations. On peut encore citer le faible nombre d'oppositions aux diffé-

rents types de plans d'aménagements et de construction comme la Toula, l'Arsenal, etc. Il convient de rappeler qu'en l'absence de bases légales, le processus de MEP se fait par conviction des promoteurs et avec un appui «logistique» de la commune (prise en charge d'une partie des frais d'organisation). Même de relativement petits projets ont suivi à satisfaction le processus de MEP. Pour les plus petits projets, la commune les analyse non seulement dans leur légalité, mais également sur leurs qualités. En entretenant un dialogue avec les promoteurs, elle peut orienter des projets. La marge de manœuvre de la commune est pourtant limitée quand les demandes sont uniquement réglementaires.

De manière générale, la commune porte de plus en plus une attention importante aux aménagements des espaces extérieurs des projets. Il s'agit en effet d'un aspect souvent essentiel, mais délaissé, dans le développement de nouvelles constructions. A plusieurs reprises, la commune a incité les promoteurs à s'adjoindre les services d'un architecte paysagiste.

Les objectifs des concepts paysagers sont introduits dans les règlements des Plans d'aménagement de détails (PAD). Pourtant, la participation des politiques et des habitants aux études de développement doit être encore encouragée. Dans le même ordre d'idée, l'information et la communication des différentes planifications doivent être intensifiées.

Mesures envisagées et à envisager

Pour les grands projets, le MEP est considéré comme une excellente méthode d'articulation entre la vision urbanistique donnée par le PAL et sa mise en œuvre par des constructions architecturales. La commune entend poursuivre et développer ces processus pour des opérations représentant des enjeux importants. La commune est convaincue que ce n'est pas en imposant mais en dialoguant avec les différents partenaires que l'on parviendra à des résultats concertés et coordonnés.

La somme des «petits projets», au sens urbanistique du terme, a certainement autant d'impact que les «grands projets», cela notamment

dans le cadre du processus de densification générale. Si les MEP sont une solution pour des projets à l'échelle du quartier, il s'agit d'un processus trop lourd et inadapté pour de plus petits projets. La solution du dialogue, notamment par le biais d'ateliers de coordination avec les services techniques au cas par cas, peut donner des résultats variables pour chaque projet.

A l'échelle d'une ville comme Bulle, il paraît illusoire de réussir à rédiger un «guide pour une qualité architecturale supérieure». Pour les espaces extérieurs, la commune pourrait en effet créer un document cadre pour les aménagements extérieurs des projets privés. C'est d'ailleurs une des mesures prévues par le projet en cours «Bulle verte et ouverte», notamment avec le volet «plantages». Des solutions sur mesure sont encore à trouver pour les projets de densification interstitielle (entre des bâtiments existants).

2. ESPACE PUBLIC

L'avis de la task force est pour le moins clair: un déficit important est à relever sur les espaces publics et leur qualité est à améliorer. La commune est consciente de cette lacune. Toutefois, le constat mériterait d'être plus nuancé, au regard des efforts effectués au cours des dernières années. Les espaces publics n'ont pas réellement suivi la croissance de la ville au cours des 30 dernières années. Par contre, depuis l'ouverture de la H189 de nombreuses interventions sur l'espace public ont eu lieu.

Mesures en cours

De nombreux projets ont été réalisés ces 10 dernières années: Grand-Rue, rue de l'Ancien-Comté, la place du Marché, la rue du Moulin et l'Hôtel de Ville à La Tour-de-Trême, la rue de la Sionge, la route de Riaz (nord), la place des Alpes, la rue de Gruyères, la place St-Pierre, la rue de Vevey (nord-est), la place du Pauvre-Jacques, le Jardin anglais et la rue du Vieux-Pont, la rue Albert-Rieter (est), le parc Côte du Moulin, le Centre de La Tour-de-Trême (secteur école) et les zones 30.

Si la qualité de ces projets peut être sujette à discussion, on ne

peut ignorer l'ampleur des travaux effectués. Quant à l'analyse de la qualité, il s'agit de reconnaître que les objectifs poursuivis ont toujours été une insertion au contexte bâti historique, une valorisation des possibilités d'appropriation et l'intégration des modes doux. Pour beaucoup de ces espaces publics et verts, les mesures d'accompagnement de la H189 (2005) ont constitué la ligne directrice fondamentale.

Mesures envisagées et à envisager

La commune envisage de poursuivre la mise en valeur de l'espace public. L'étude «Bulle ville verte et ouverte», en cours, peut être considérée comme un plan directeur des espaces publics. Elle traite également des espaces de parcs (existants et potentiels). Elle équivaut à ce que serait une «charte des espaces publics» proposée par la task force.

Dans la zone de Bouleyres, des projets de transformation de la zone sportive actuelle en un parc public de loisirs intégrant des activités sportives sont de nouvelles opportunités pour renforcer la qualité de l'urbanisation de la cité. Cette zone serait conçue comme une interface entre la ville et le bois de Bouleyres selon des objectifs définis au PAL. Dans le même ordre d'idée, le projet des Jardins de la Cité permettra la valorisation d'un parc de grande ampleur au centre-ville de Bulle.

Une valorisation de La Tioleyre, que ce soit par un projet «agro-urbain» ou/et par l'implantation d'un centre équestre, vise à mettre à disposition de la population bulloise ce grand espace vert. La proposition de la task force de réaliser des mesures éphémères doit également être étudiée et certainement prise en compte. Des espaces appropriés pourraient être la place Saint-Denis ou la place du Carré à La Tour-de-Trême. Enfin, le projet de la gare prévoit une nouvelle place de la Gare, de multiples espaces publics et l'aménagement d'axes riverains, tout comme la réalisation d'un parc public.

Tous les MEP intègrent des réflexions sur l'aménagement des espaces publics comme un élément essentiel à favoriser les zones urbaines douces dans la densification du bâti. La réalisation des che-

Compte tenu de la croissance rapide, on peut estimer que la commune a toujours su répondre globalement aux besoins (écoles, EMS, etc.)

minements en liaison avec les espaces ouverts agricoles (existants aux Granges, aménagements à Mosseires-Combes, projetés à Montcalia) permettent à la population de réellement bénéficier des espaces agricoles.

Les prochaines valorisations des espaces publics sont prévues en 2016, pour le réaménagement de la rue Saint-Denis (lire ci-contre), en 2018-2019, pour le réaménagement de la route de Riaz et, enfin, entre 2019 et 2021, pour le réaménagement de la rue de Vevy.

3. ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES PUBLIQUES

Les équipements publics existants à ce jour sont en deçà des besoins d'une ville de la taille de Bulle, notamment en comparaison avec d'autres villes. Ils sont à mettre en relation à la faible disponibilité de terrains d'intérêt général. La réalisation des équipements est liée à la croissance de la cité. Si les besoins sont pour l'essentiel anticipés, certains d'entre eux apparaissent forcément en décalage dans le temps.

Compte tenu de la croissance rapide, on peut estimer que la commune a toujours su répondre globalement aux besoins (écoles et halles de sport, EMS, routes, etc.) même si ce n'est pas toujours selon une temporalité idéale. Des équipements plus spécifiques tels qu'une piscine couverte sont discutés au sein de la région et nécessitent forcément plus de temps pour leur réalisation.

Les équipements publics réalisés récemment sont des écoles

(Condémine et La Tour-de-Trême), l'Ecole de musique, l'agrandissement de la bibliothèque et du nouvel espace d'exposition au Musée gruérien, l'école et la salle de spectacle CO2, la rénovation du Foyer de Bouleyres.

Mesures envisagées et à envisager

La transformation de l'Institut de Sainte-Croix en appartements pour personnes âgées est très certainement un atout pour la mixité sociale du centre-ville. Son ouverture est prévue en 2016. L'ancienne remise et les ateliers TPF possèdent également un fort potentiel de développement. Le programme reste à préciser entre 2016 et 2021. L'école de Dardens (MEP Léchère) est également planifiée avec une ouverture prévue en 2017. Le Centre sportif régional avec sa piscine et sa patinoire est également en discussion. Toujours au niveau des loisirs et du sport, la zone sportive de Bouleyres devrait être réaménagée et améliorée, avec une première phase prévue en 2016-2017. Enfin, la réalisation du CO de Riaz, avec une ouverture prévue en 2019, est certainement l'un des plus gros défis pour la ville et pour la Gruyère.

4. PAYSAGE, ÉNERGIE ET ENVIRONNEMENT

Mesures envisagées et à envisager

Un cadastre du bruit a été établi en 2013. Des études d'assainissement du bruit ont été réalisées lors des réaménagements routiers. Un revêtement qui absorbe le bruit a été installé sur les secteurs concernés par les travaux. Afin de réduire bruit et pollution de l'air, des zones à vitesse modérée sont progressivement déployées dans la ville. Sur le plan énergétique, le projet de Société à 2000 W reconnu par l'OFEN est un but à atteindre pour la commune, qui fait partie des Cités de l'énergie (lire ci-contre). La réalisation du cadastre solaire, mis à disposition de la population, le développement de la production électrique photovoltaïque, par exemple sur le toit des nouvelles écoles, ou la mise en place de bornes électriques à recharge rapide par GESA sont d'autres mesures prises par la commune.

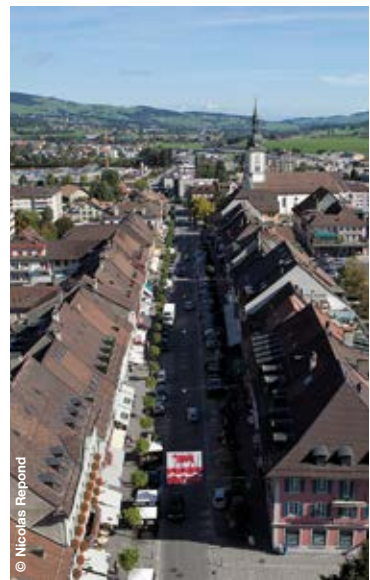
5. TRAFIC ET STATIONNEMENT

La fluidification du trafic est certainement un enjeu important pour la ville de Bulle. Elle doit être mise en relation avec la hiérarchie du réseau. La hiérarchisation doit justement conduire à limiter la fluidité de certains axes, afin de reporter le trafic sur ceux que la hiérarchie destine à une capacité plus importante. La gestion du stationnement a fait l'objet de nombreuses mesures récentes qui se poursuivent.

Mesures envisagées et à envisager

En 2005, la commune a organisé un MEP pour la mise en place des mesures d'accompagnement à la H189. Pour les axes internes et axes d'entrée, les résultats du MEP sont mis en œuvre au fur et à me-

La ville de Bulle labellisée Cité de l'énergie



Le 29 octobre 2015, la ville de Bulle a reçu le label Cité de l'énergie pour sa politique énergétique exemplaire. Pour obtenir cette distinction, elle s'est engagée, sous l'égide du programme SuisseEnergie de la Confédération (OFEN), dans un processus global qui garantit la mise en œuvre d'une politique durable en matière d'énergie, de transports et d'environnement.

Six domaines ont été analysés en profondeur à l'aide d'un catalogue de mesures standardisées par des conseillers externes, accrédités par l'association Cité de l'énergie: aménagement du territoire et constructions, bâtiments et équipements communaux, approvisionnement et dépollution, mobilité, organisation interne ainsi que communication et coopération.

Sur la base de 67 critères notés dans ces domaines, le candidat doit avoir réalisé ou planifié au moins 50% des mesures possibles pour être labellisé. En 2015, Bulle a obtenu une évaluation de 64%, en progression de 10% par rapport à 2007, malgré un cahier des charges du catalogue Cité de l'énergie toujours plus contraignant.

Depuis son dernier audit en 2011, la cité s'est dotée d'une politique énergétique basée sur la société à 2000 watts; celle-ci fixe des objectifs et des mesures pour réduire les émissions de gaz à effet de serre dans les domaines de l'approvisionnement en énergie (chaleur et électricité) et de la mobilité.

Les services communaux en étroite partenariat avec GESA (Gruyère Energie SA) contribuent, au quotidien, à mettre en œuvre la politique énergétique en faveur d'un développement des énergies renouvelables et d'une utilisation rationnelle de l'énergie. Grâce à cet engagement, le label Cité de l'énergie est décerné à Bulle pour la 3^e fois.

Vue 3D de l'étape 1 de la réalisation de la zone sportive de Bulle.



Enjeux et perspectives:
«Quel visage du futur pour Bulle en pleine croissance et densification?»

▼ Suite de la page 7

sure. La cohérence de l'ensemble n'est peut-être pas encore assez visible du fait qu'il n'est pas encore achevé. Les mesures d'adaptation des axes, notamment les modérations de trafic, se font en adéquation avec leur rôle dans cette hiérarchie (zones 30, Grand-Rue, axes internes, axes d'entrée, etc.). Un mandat d'études parallèles de mobilité «Vision 2030» est en cours concernant l'étude de trafic de l'influence des grands projets sur l'axe Pâla - Château-d'En-Bas. Une étude de réalisation d'un ou de plusieurs parkings publics souterrains et de leurs localisations est en cours.

6. TRANSPORT PUBLIC

La cadence des transports publics est certainement la probléma-

tique essentielle. Une cadence plus dense doit être étudiée en fonction des coûts d'exploitation supplémentaires qu'elle engendrerait. De plus, la commune relève que si la cadence est une problématique, la couverture territoriale de la desserte, avec le besoin de nouvelles lignes, constitue un autre défi qui doit être pris en compte.

Le réseau de transports publics MOBUL est une offre nouvelle pour la population, puisqu'il n'existait pas jusqu'en 2009. Avec ses partenaires de MOBUL, la commune évalue de façon permanente la possibilité d'augmenter les fréquences et d'étendre le réseau. La réorganisation de la gare constitue évidemment une des mesures centrales du développement des transports en ville. Le plan directeur des transports doit être mis en place prochainement.

7. MOBILITÉ DOUCE

La part de la mobilité douce reste encore faible en regard de la géographie favorable à ce type de déplacements. Les modes doux sont aussi un moyen de diminuer l'uti-

lisation des transports individuels motorisés et sont un complément aux transports publics.

Mesures envisagées et à envisager

Les modes doux sont intégrés à tous les projets de réaménagement des espaces publics. Tout MEP, PAD ou projet de construction est analysé en détail au sens des mobilités douces. Le plan directeur des mobilités douces prévoit un nombre important de mesures qui sont systématiquement intégrées aux projets. Rappelons également que le rapport «Concept d'aménagement, avant-projet et plans d'actions» (juin 2013) définit les mesures à mettre en œuvre.

Des cheminements piétons ont été réalisés sur la plaine des Granges, à la route de Fribourg ou encore à la route de la Ronclina. Les trottoirs ont également été élargis sur les axes d'entrées ou encore à la rue Pierre-Nicolas-Chenau.

Des projets tels que la voie verte, les «915 m de bonheur», la future passerelle sur la Trême entre Champ-Barby et la Tour de Trême, la liaison le Coude-la Pépinière, le chemin de la Pépinière, la

liaison Les Granges-rue de Vevey, sont en cours.

8. COMMUNICATION

Le manque de communication est certainement l'un des dysfonctionnements majeurs relevé par la task force. Il s'agit certainement d'une des leçons importantes pour la ville. Cela ne signifie pourtant pas que les autres dysfonctionnements soulevés seraient à compenser par «de la communication».

Au contraire, si la communication permet certainement de mieux faire comprendre à la population les actions en cours, elle permettrait également de mieux comprendre ses attentes.

Mesures envisagées et à envisager

Un premier retour des travaux de la task force constitue certainement un premier rendez-vous avec la population bulloise. Pour la suite, un lieu et des modalités d'échanges devront être trouvés. Des ressources devront être engagées pour permettre de réaliser cette communication et de me-

ner à bien une gestion de projets et une maîtrise des ouvrages en cours.

9. CONCLUSION

Au niveau du développement de la ville de Bulle, deux objectifs primordiaux doivent être poursuivis. A court terme, il faut tout d'abord consolider le Plan d'aménagement local (PAL) pour une ville attrayante et sereine et un climat de confiance retrouvée. Pour y parvenir, il faut entreprendre de la densification intelligente, avec de la qualité, de la maîtrise d'ouvrage ainsi que des projets sur mesure qui sont bien expliqués à la population.

A long terme, il faut construire une vision concertée et anticipée en vue du PAL 2030. Cette démarche participative doit se faire avec les acteurs politiques et la population à l'échelle de l'agglomération et au-delà de la durée des législatures. Le fil rouge de ces réflexions reposera sur la cohérence territoriale, qui dépassera totalement le cadre unique de la commune, mais nécessitera des discussions à l'échelle du district.

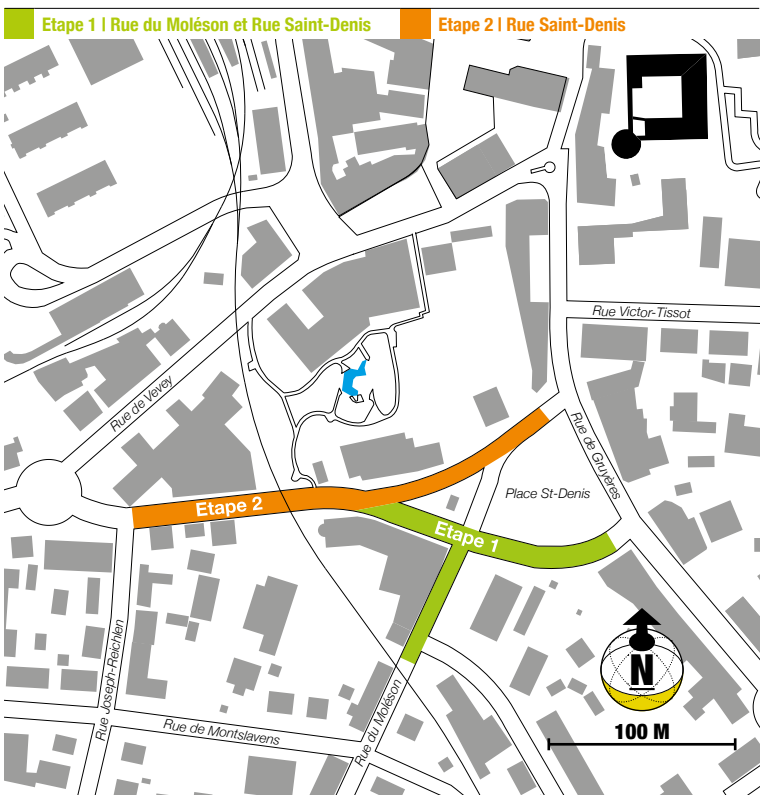
Travaux à la rue Saint-Denis et à la rue du Moléson

Janvier-novembre 2016

D'importants travaux seront entrepris à la rue Saint-Denis et à la rue du Moléson de janvier à novembre 2016. Il s'agit en particulier de la mise en place de l'assainissement en système séparatif, de la mise en œuvre des mesures d'infiltration et de rétention des eaux pluviales, des réfections des conduites de distribution d'eau potable, des réfections des conduites d'alimentation électrique et de télécommunications, des rénovations de l'éclairage public, de la mise en place des conduites du réseau de chauffage à distance (CAD) et du réaménagement de l'espace public. Ces travaux concernent également les raccordements privés des bâtiments situés dans le périmètre des travaux.

Pour les propriétaires, il y a obligation de se raccorder au nouveau réseau d'assainissement. La commune prend en charge les frais de construction sous le domaine public alors que les propriétaires réalisent et financent les travaux sur leurs propres fonds. Il y a également l'obligation de mettre en œuvre des mesures d'infiltration et de rétention des eaux pluviales sur le fond privé. Le propriétaire réalise et finance les travaux sur son propre fond.

Gruyère-Energie SA, gestionnaire pour la commune de son réseau d'eau potable, analysera l'état de chaque conduite privée. Le cas échéant, le propriétaire devra la remplacer en cas de nécessité. Concernant les conduits électriques et de télécommunication, leurs remplacements éventuels sont à la charge du distributeur,



Les travaux de réaménagement vont se poursuivre en 2016 dans le centre-ville.

soit Gruyère-Energie SA pour l'électricité et le télé-réseau et Swisscom pour le téléphone.

Dans le cadre des travaux, si des sauts-de-loup ou d'autres éléments devaient être refaits sans qu'ils aient été endommagés, c'est-à-dire si leur état ne permettrait pas leur conservation, les propriétaires devront assumer les frais de remise en état. La commune est toutefois tenue de respecter, au titre de droits anciens, l'existence de ces éléments. La suppression de ceux devenus inutiles sera examinée de cas en cas.

Gruyère-Energie SA proposera à chaque propriétaire de se raccorder au réseau de chauffage à distance. Aucune obligation n'est faite pour les bâtiments existants. Cependant, dans le cas d'assainissement et à titre d'encouragement, les tarifs de raccordement sont avantageux. Une offre vous sera alors proposée. Durant les travaux, le ramassage des déchets sera assuré sur toute l'aire du chantier. Des points de collecte seront aménagés et les conteneurs seront acheminés par le service de ramassage au travers des chantiers.

Environnement et mobilité

La population bulloise imagine sa voie verte

Dans le cadre du développement de la mobilité douce en ville de Bulle, l'association influ&sens a invité le 1^{er} septembre 2015 la population bulloise ainsi que les entreprises locales à venir s'exprimer lors d'un atelier participatif. Objectif des 75 participants: imaginer des solutions pour créer la voie verte en ville de Bulle, un chemin piétonnier et cyclable qui formera à terme une boucle de 4 kilomètres. La ville va soutenir plusieurs mesures pour la réalisation du premier tronçon de 450 mètres qui reliera la Poste à Espace Gruyère.

La soirée de l'atelier participatif a permis aux participants d'apporter leurs propositions sur les sujets suivants: les risques et les opportunités que la future voie verte pourrait apporter, ainsi que les usages et les aménagements potentiels.

Au total, environ 150 propositions de mesures ont été formulées, elles sont complétées par une analyse des débats et des principales tendances exprimées. Les orientations qui ressortent de cette consultation permettent d'imaginer ce que sera la future voie verte mise à l'enquête en 2016 déjà. Pour rappel, le Conseil général de Bulle a approuvé un crédit de 580 000 francs, afin d'aménager le cœur de la voie verte, 450 mètres environ entre le passage à niveau de la poste et Espace Gruyère. A terme, le projet formera un chemin de mobilité douce de 4 km.

De manière synthétique, il est en effet ressorti de la consultation que le pourtour de la voie soit

aménagé avec des espaces verts ou naturels, que la sécurité des utilisateurs soit garantie, que l'aspect social soit considéré et enfin que la voie verte puisse accueillir une mixité d'utilisateurs, d'activités et d'usages, même temporairement.

Les mesures proposées par l'association influ&sens sous l'angle du développement durable sont les suivantes: établir un périmètre dédié à la vie associative et culturelle avec des aménagements pratiques tels qu'accès à l'électricité, arrivée d'eau, wifi, permettant l'organisation, par exemple, d'une bourse aux vélos, ateliers de réparation de vélos ou encore expositions éphémères telles que land art, installer du mobilier urbain creux, idéal pour de petites plantations permanentes ou semi-annuelles, planter des haies séparatrices (viorne, cornouiller, sureau, charmillie, aubépine), installer des écopoints pour le tri des déchets, utiliser des friches contrôlées, proposer des jardins semi-privés (jardins familiaux), créer des bandes herbeuses ou laissées en «prairie», favoriser la création de toitures végétales, de biotopes, aménager une aire de pique-nique et quelques bancs pour les collaborateurs d'entreprises et, enfin, impliquer les entreprises de la région dans la réalisation du projet.

Parmi elles, le Conseil communal a décidé de soutenir en priorité la mise en place de haies séparatrices, des bandes herbeuses entre les rails ainsi que l'aménagement d'une aire de pique-nique. Elle envisage également de soutenir la création d'un périmètre dédié à la vie associative et culturelle, moyennant quelques études supplémentaires.

"Bulle verte

Mobilité électrique

En Suisse, on recensait en 2010 environ 200 nouvelles immatriculations de véhicules 100% électriques contre plus de 1600 en 2014. Certains modèles proposent déjà une autonomie permettant de parcourir près de 400 km.

Infos

www.gruyere-energie.ch

Lieux de recharge d'un véhicule

20% | Lieux publics
80% | Au travail
A la maison



Source: Electric Power Research Institute

Mobilité électrique, à l'aube d'une nouvelle ère

Une borne de recharge ultra-rapide pour véhicules électriques est désormais disponible à Bulle devant le siège de GESA (Gruyère Energie SA). Il s'agit là d'une première pour la région. Eclairage sur une tendance qui prend de plus en plus d'ampleur.

USAGE

Actuellement, la plupart des véhicules électriques sont à privilégier pour les trajets de courte à moyenne distance puisqu'ils ont une autonomie d'environ 150 km (véhicule 100% électrique). Le trajet quotidien moyen parcouru en Suisse étant de 50 à 60 km par véhicule (environ 20 000 km par année), cette autonomie est suffisante pour les trajets de tous les jours. Certains modèles proposent cependant déjà une autonomie permettant de parcourir près de 400 km.

TECHNIQUE

Il existe plusieurs types de véhicules qui intègrent la motorisation électrique. Du tout électrique aux véhicules hybrides (moteur thermique [diesel ou essence] couplé ou accompagné d'un moteur électrique). La tendance actuelle se porte sur le véhicule «hybride plug-in». Ce dernier fonctionne,

pour les courtes distances, grâce au moteur électrique qui est rechargeable sur une prise (borne). Lors de plus longs trajets, le moteur thermique prend le relais.

BUDGET

Le coût d'un véhicule varie en fonction de nombreux critères tels que la motorisation, l'autonomie ou encore la technologie embarquée. D'une manière générale, les véhicules électriques coûtent moins cher à l'utilisation que les véhicules à moteur thermique. Concrètement, en comparant la consommation sur 100 km, les coûts énergétiques d'un véhicule électrique sont en moyenne de 3 francs.

ÉCOLOGIE

La mobilité électrique contribue à réduire les émissions de CO₂ et est, par conséquent, en adéquation avec la stratégie énergétique 2050 du Conseil fédéral (recours minimal aux énergies fossiles).

MOBILITÉ ÉLECTRIQUE EN SUISSE

Le nombre de véhicules électriques circulant en Suisse augmente d'année en année. A titre d'exemple, on recensait en 2010 environ 200 nouvelles immatriculations de véhicules 100% électriques contre plus de 1600 en 2014. Cette croissance concerne également les véhicules «hybride plug-in» qui sont passés de moins d'une centaine à plus de 650 nouvelles immatriculations dans le



même laps de temps dans notre pays, ce qui est encourageant.

RÉSEAU PUBLIC DE BORNES DE RECHARGE EN GRUYÈRE

Alors qu'il existe plusieurs réseaux de bornes publiques en Suisse, GESA, au travers de l'installation de la borne ultra-rapide sise

devant son siège bullois, a choisi de rejoindre MOVE, autrement dit, le plus grand réseau intelligent de bornes publiques du pays. A terme, de nouvelles bornes seront mises en service dans la région et agrémenteront le réseau constitué, à ce jour, de quasi 100 bornes sur le territoire helvétique. A l'instar de la première borne ultra-rapide

bulloise, toutes les bornes MOVE installées par GESA seront alimentées en courant vert, soit par de l'électricité produite localement par GESA et issue de la force hydraulique et du solaire photovoltaïque. La carte permettant de recharger son véhicule sur n'importe quelle borne du réseau MOVE peut être acquise auprès de GESA.

CLASSEMENT DES VÉHICULES PAR LEUR EMPREINTE CARBONE

SOURCE D'ÉNERGIE

CONSOMMATION

ÉMISSIONS

VÉHICULE CLASSIQUE



VÉHICULE HYBRIDE



VÉHICULE HYBRIDE PLUG-IN



VÉHICULE TOUT ÉLECTRIQUE



"Actualités

Enquête vélo

Près de 500 personnes ont participé à l'enquête vélo lancée peu avant l'été. L'édition du VÉLO-guide lancée en fin d'année permettra de renseigner la population sur les itinéraires cyclables mis en place et à venir.

Infos
www.bulle.ch/velo



Jeu!

Découvrez le lieu ou l'événement de la photo mystère et gagnez un prix de 50 francs.



10

12

La Chia

Le skilift fête ses 75 ans

Le skilift de La Chia, qui fait partie des infrastructures sportives bulloises, fête ses 75 ans l'année prochaine. C'est en effet le 21 février que ce qui était alors le skilift le plus long de Suisse romande était mis en service. Aujourd'hui, après le départ de Robert Bochud après 15 ans d'activité, c'est Laurent Buchs, président de la Fédération suisse des raquettes à neige, qui a repris le flambeau à la buvette depuis le 1^{er} juin 2015.

Bien avant l'arrivée du monte-pente, les pentes de La Chia étaient déjà le terrain privilégié pour les skieurs de Bulle et alentours. Des courses y sont organisées et des cabanes y sont construites.

Dans son ouvrage Le développement du ski dans le canton de Fribourg (1930-1960), l'historienne Anne Philipona Romanens nous indique qu'«en 1938, le ski-club Alpina fonde l'Ecole suisse de ski de la Gruyère (ESSG). (...) La même année, une piste standard piquetée depuis le sommet de La Chia, passant par l'Obecca et arrivant aux Albergues, est aménagée.»

Dans cette première moitié du XX^e siècle, le développement des compétitions est vue comme un moyen de développer le tourisme. Un chroniqueur de La Gruyère écrit un long article sur le tourisme et le ski en 1930. D'après lui, les concours sont «un puissant moyen de réclame touristique» et permettront de «développer l'industrie hôtelière et partant l'aisance générale».

Le skilift sera installé quelques années plus tard, comme le mentionne Anne Philipona Romanens: «En janvier 1941, une société anonyme se constitue pour l'exploitation du monte-pente de La Chia. Un membre du comité du SC Alpina fait partie du conseil d'administration et une réduction du prix du parcours est accordée aux membres du ski-club. Le monte-pente commence à fonctionner le 21 février 1941, il est alors le plus long de Suisse romande. Un des buts des promoteurs est de développer le tourisme hiver-



nal. Une auto-luge assure le transport de la gare de Bulle au départ du monte-pente.»

Aujourd'hui, le skilift est toujours en activité, notamment grâce à l'implication des membres de l'association des amis de La Chia ainsi que la buvette. L'arrivée de Laurent Buchs marque donc une nouvelle étape dans le développement des activités de La Chia et la perspective de nouvelles dynamiques sportives, ludiques, gastronomiques et festives. Après l'anniversaire des 20 ans de l'association des Amis de La Chia, ce sont en effet les 75 ans du skilift qui seront fêtés en 2016.

Le monte-pente de La Chia possède des tarifs extrêmement attractifs. Il en coûtera ainsi à un adulte 2 francs 50 pour une montée, 15 francs pour une demi-journée, 20 francs pour une journée et 100 francs pour l'abonnement de saison! Des tarifs préférentiels pour les enfants, les seniors, les groupes et les familles sont également proposés. En plus du ski alpin, c'est la randonnée à ski ou en raquettes qui trouve un magnifique terrain de jeu. C'est d'ailleurs ici, à La Chia qu'ont été balisés les premiers itinéraires du réseau Sentiers-raquettes.ch à la fin des années 1990. Située à 10 minutes au dessus de Bulle, la buvette de La Chia est un lieu de rencontre convivial et fait office de «chalet de club» pour SwissSnowshoe. Ouverte tous les week-ends en été et l'hiver en fonction des conditions d'enneigement, on peut y déguster des mets simples et excellents.

A 5 km de Bulle, le domaine skiable de La Chia offre 3 itinéraires balisés et un parcours kids pour les randonneurs. Le circuit de La Part Dieu de 3 km (1 h 30), le petit tour de La Chia de 5,6 km (2 h 30), le grand tour de La Chia de 7,5 km (3 h 30) et un circuit Kids de 1,6 km (30 minutes). Un sentier de liaison de 2,7 km permet également de rejoindre le domaine du Moléson (1 h 30).

SwissSnowshoe – Fédération Suisse de raquette à neige – est une association à but non-lucratif bénéficiant du soutien de ses membres et partenaires pour permettre le développement de la raquette à neige, dans le cadre de manifestations sportives, randonnées, courses populaires, parcours balisés Sentiers-raquettes.ch, enseignement ainsi que formation. Elle fournit à ses membres et au grand public, diverses informations relatives au programme hivernal, elle édite notamment tous les itinéraires Sentiers-raquettes.ch.

Infos
www.lachia.ch
www.swissnowshoe.ch

Mobilité douce

Succès de l'enquête vélo et lancement du VÉLOguide

Près de 500 personnes ont participé à l'enquête vélo lancée peu avant l'été, une excellente participation qui démontre l'intérêt des Bullois pour la petite reine. Les résultats de cette étude faisant état de problèmes autour du réseau cyclable, l'édition du VÉLO-guide lancée en fin d'année permettra de renseigner les Bullois sur les itinéraires cyclables mis en place et à venir.

Si l'enquête vélo a été un succès en matière de participation, elle a aussi pu mettre en avant plusieurs zones problématiques pour les cyclistes, comme des axes forts, des points d'entrées dans la ville, la Grand-Rue, ainsi que plusieurs carrefours. Concernant le stationnement, l'offre globale est jugée satisfaisante, même s'il manque des possibilités de parage aux abords des commerces et que le centre-ville semble cumuler plusieurs problèmes. Ces éléments, et d'autres résultats, se retrouvent dans une synthèse disponible sur le site internet de la ville.

Les résultats faisant état de problèmes autour du réseau cyclable, des mesures sont et seront mises en place. Parmi celles-ci figurent notamment l'édition d'un plan des itinéraires cyclables VÉLOguide, l'aménagement de deux pistes cyclables à la Route de l'Intyamon et une analyse approfondie des points noirs soulevés par les cyclistes.

Bulle à portée de vélo

Avec son format très compact et maniable, impossible de croire que le VÉLOguide renferme autant d'informations! Et pourtant, ce petit dépliant renseigne sur les itinéraires cyclables recommandés pour Bulle et sa région, tout en distillant des indications sur les investissements publics déjà réalisés pour les cycles (comme sur le Chemin des Crêts ou encore la Rue de l'Ancien-Comté) et les engagements à venir (voie verte et liaison Bulle-Morlon par exemple). Les itinéraires de loisirs «La Suisse à vélo» y sont également référencés.

Une fois cette carte déployée, le constat est très positif pour Bulle: la ville dispose d'un réseau déjà bien développé, qui permet de desservir tous les principaux points d'intérêt (centres commerciaux, gare, écoles, centres sportifs, musées, etc.). De plus, tout est à portée de vélo en 5 à 10 minutes. De bonnes raisons de ne plus cantonner le vélo à la balade du dimanche et d'y recourir au quotidien! Ce dépliant sera distribué dans tous les ménages de la ville d'ici la fin de l'année et sera disponible au guichet de l'administration communale.



Bilan énergétique

Bulle enregistre une baisse des gaz à effets de serre

Cité de l'énergie, Bulle analyse en profondeur sa consommation énergétique. Bonne nouvelle: entre la période 2009-2010 et la période 2013-2014, les émissions de gaz à effet de serre ont diminué de 7%, malgré 4 bâtiments supplémentaires.

La ville de Bulle étudie chaque année les consommations énergétiques des 21 bâtiments dont elle est propriétaire et qui représentent une surface de 62 786 m². Pour y parvenir, le service utilise le programme EnerCoach. C'est un logiciel de comptabilité énergétique simple et convivial, qui permet de saisir, de représenter et d'analyser les données de consommation d'énergie et d'eau ainsi que les émissions de CO₂ des bâtiments et des différentes installations techniques.

Développé par SuisseEnergie pour les communes, EnerCoach est utilisé par de nombreuses collectivités publiques, dont les Cités de l'énergie. EnerCoach fournit les évaluations pour répondre à de nombreuses mesures du catalogue eea (European Energy Award).

Pour l'année 2013-2014, il est à noter que les 4 derniers bâtiments construits par la commune sont plus performants. Parmi eux, sur le plan énergétique, la nouvelle école de La Tour est le bâtiment le plus performant. Ces résultats influent sur l'évolution de l'indice de dépense de chaleur globale qui est en baisse. Concernant la consommation d'énergie, la tendance montre une utilisation grandissante du chauffage à distance par rapport au mazout. Enfin, le montant total des dépenses en énergie avoisine le 1 million de francs.

Enfin, l'évolution des émissions de gaz à effet de serre est réjouissante. On observe en effet une diminution de 7% entre la période d'analyse 2009-2010 et la période 2013-2014, malgré 4 bâtiments supplémentaires.

Stationnement à Bulle

Fonctionnement et contrôle des zones de stationnement

Le stationnement en ville de Bulle se décompose en deux solutions: le centre-ville payant (le parking couvert Bulle-Centre et les zones extérieures avec les horodateurs) et des zones blanches avec disque de stationnement d'une durée de 2 h ou de 3 h selon les endroits avec un contrôle non-stop de 8 h à 19 h.

Pour rappel, les zones blanches de stationnement d'une durée de 2 h ou 3 h sont clairement indiquées par une signalisation ad hoc. Les signaux «Parcage avec disque de stationnement» et «Fin du parcage avec disque de stationnement» désignent le début et la fin de ces aires de circulation sur lesquelles les conducteurs de voitures automobiles doivent utiliser un disque de stationnement.

Sans indication complémentaire d'une limitation horaire, les jours ouvrables la durée du stationnement est limitée pour les véhicules entre 8 h et 19 h, pour une durée de 2 h à 3 h selon les endroits. Ces zones sont donc contrôlées durant toute la journée, contrairement au centre-ville payant qui ne l'est pas de 12 h à 13 h 30.

Afin de garantir la sécurité des piétons ainsi que leur accès aux espaces piétonniers créés par le réaménagement, les autorités rappellent qu'il est ainsi obligatoire pour chaque automobiliste de stationner son véhicule, de jour comme de nuit, dans une case blanche réservée à cet effet ou dans un parking existant. Les contrevenants seront passibles d'une amende d'ordre de 40 francs à 100 francs selon la durée du stationnement illicite. En journée, d'autres solutions au transport individuel motorisé existent pour gagner le centre-ville de Bulle. Les lignes urbaines (MOBUL) et régionales de transport public offrent ainsi de nombreuses possibilités d'accès au centre-ville pour les habitants de l'agglomération et de la Gruyère.

Sports et culture

MidiSport

Envie de se détendre ou de se dépenser durant la pause de midi? Le Service des sports de Bulle vous en donne la possibilité! Age minimal 18 ans.

Chaque mercredi de 12 h 10 à 13 h dans les salles de sport de la nouvelle école primaire de la Condémine, à Bulle. Trois modules de six cours sont proposés. Des moniteurs spécialisés vous initieront à ces pratiques. Un forfait de 30 francs pour un module de 6 cours est demandé aux participants. Le montant se paye directement sur place lors de votre première venue. Vous pouvez vous inscrire pour un, deux, ou trois modules. Une tenue de sport est exigée. Les vestiaires et les douches sont à disposition. Le parking devant les salles de sport peut être utilisé.

Infos | inscriptions

philippe.fragniere@commune.bulle.ch

Tchoukball et Zumba

16 décembre 2015

6, 13, 20, 27 janvier 2016

Futsal et Rock'n'roll

17, 24 février 2016

2, 9, 16, 23 mars 2016



Fritime à Bulle

Chaque dimanche, de 14 h à 16 h, il est possible de découvrir les activités sports et culture organisées par Fritime Bulle dans 3 salles différentes. Foot, sports au choix et activités découvertes. Ce programme ouvert au plus de 12 ans est gratuit! Les activités se déroulent dans les nouvelles halles de sport de la Condémine à Bulle.

Activités sans inscription. Prochaines dates pour les activités sans inscription comme le foot, le futsal, le hockey, le basket, volley, trampoline, slackline, la danse, et bien d'autres encore:

- 10, 17, 24, 31 janvier 2016
- 21, 28 février 2016
- 6, 13, 20 mars 2016

Activités sur inscription

The voice, chant

- 10, 17, 24, 31 janvier 2016

Autour du Manga

- 21, 28 février 2016

Mode et stylisme

- 6, 13, 20 mars 2016



Santé publique

Urgences médicales:

le projet first responder dans le Sud fribourgeois

Afin de participer activement à l'amélioration du pronostic vital des citoyens du Sud fribourgeois, le service d'ambulance régional projette de développer sur l'ensemble du territoire des groupes de volontaires désignés comme premiers répondants (first responder) et équipés d'un défibrillateur automatique. La ville de Bulle veut soutenir ce projet, en mettant au budget 2016 l'achat d'un nouvel appareil de ce type.

La ville de Bulle a six défibrillateurs automatiques, installés à la réception de l'administration communale à Bulle, dans le véhicule de la police locale, dans un véhicule d'intervention du Service du feu, au bureau du concierge du stade, au bureau des gardiens de la piscine et à la patinoire d'Espace Gruyère. La commune va soutenir le projet de premiers répondants en faisant l'acquisition d'un nouvel appareil. Il sera mis en service dans le bâtiment administratif à La Tour-de-Trême.

La notion de first responder fait référence aux systèmes de secouristes volontaires qui interviennent pour initier les premiers soins, en attendant l'arrivée des secours classiques. La distribution géographique de ces first responder illustre les enjeux des régions périphériques, avec des difficultés d'accès pour les services d'urgence et une faible démographie médicale et ambulancière. La combinaison d'une formation de qualité, de l'excellente connaissance du terrain et de la rapidité d'intervention favorise un effet positif sur la survie des patients présentant des urgences vitales médicales ou traumatiques.

L'école bulloise a engagé une infirmière scolaire

Pour la rentrée scolaire 2015-2016, la ville de Bulle a engagé une infirmière pour le Cercle scolaire Bulle-Morlon. Cette professionnelle de la santé sera à disposition des enfants, des enseignants et des familles tout au long de l'année scolaire.

L'infirmière scolaire est intégrée dans les établissements scolaires. Elle offre des prestations de soins, d'accompagnement, d'intégration des nouvelles familles, de soutien et de conseils, de prévention, de promotion de la santé ou encore d'orientation pour les enfants, les enseignants et les familles. Elle offre notamment des prestations de soins ou de conseils dans les domaines liés à la santé physique, mentale et sociale des enfants, en partenariat avec les acteurs concernés par ces différentes problématiques. L'infirmière scolaire est engagée par la ville de Bulle à un taux annuel de 80%. Son activité débute à la rentrée 2015. Elle travaille de 7 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 15 à 16 h 30.



Programme Musée gruérien

Fous de couleur

6.09.2015 - 10.01.2016

Autochromes, les premières photographies couleur de Suisse (1907-1938)

Découvrez au Musée gruérien de Bulle les premières photographies couleur prises en Suisse dès 1907: les diapositives autochromes inventées par les frères Lumière. Initiez-vous aux mystères de la couleur et de la lumière dans un espace de découverte interactif. Laissez-vous émouvoir par des vues pittoresques de Gruyères, de Chillon, du lac Léman, de Zermatt et des chutes du Rhin. Visites commentées pour groupes sur demande en français, anglais et allemand. En collaboration avec le Musée Albert Kahn de Boulogne-Billancourt. Sous le patronage de la Commission suisse pour l'UNESCO, dans le cadre du programme «2015 année de la lumière».

Initiation à la photographie: vous souhaitez mettre vos pas dans ceux des pionniers de la photographie couleur?

Pour faire suite à votre visite guidée de l'exposition «Fous de couleur», nous vous proposons un atelier sur la photographie de paysage afin de comprendre les règles et astuces de composition de ce genre photographique: règle des tiers, trouver un premier plan, jouer avec les couleurs, expérimenter les points de vue, jouer avec les mouvements... Nous vous montrons comment mettre en pratique toutes ces règles en réalisant vos propres photos sur le terrain. Pour groupes, sur demande.



Musée gruérien

Infos

info@musee-gruerien.ch
 Tél. 026 916 10 10



Quarante foulées dans la ville

31.10.2015 - 20.01.2016

Corrida bulloise

Une exposition en ville et au Musée gruérien rappelle les moments forts de la Corrida bulloise qui célèbre cette année son quarantième anniversaire. Sept modules jalonnent le parcours dessiné entre le centre historique et le musée. Images et textes mettent en scène les champions des éditions précédentes, l'engagement des participants et des bénévoles, l'enthousiasme du public et la ville décorée en toile de fond. Au rez-de-chaussée du musée, témoignages audio et vidéo, prix souvenirs, affiches et équipements d'époque font revivre cette course à l'ambiance unique. Des images de l'édition 2015 seront diffusées dans les jours suivant la course. Une exposition en plein air rappelle les moments forts de cette course à l'ambiance unique. Suivez l'itinéraire qui chemine entre le Musée gruérien et la place du Marché en passant par les fossés du château. Retrouvez les souvenirs de cette fête sportive et populaire dans le livre Corrida bulloise - L'arène d'un jour.

Les origines de la course

Dans les années 1960 de nombreuses courses apparaissent en plaine et en montagne, mais elles peinent parfois à trouver leur public. Les fondateurs de la manifestation bulloise, dont Jean-Pierre Cuennet, président de la Société de gymnastique, découvrent en 1975 une course nocturne organisée en ville, la Corrida d'Octodure, à Martigny (VS). C'est sur ce modèle qu'ils développeront la Corrida bulloise, dont la première édition a lieu en 1976. Public et coureurs répondent à l'invitation: on recense 950 inscrits en 1976 et 4765 en 2014.

L'exposition «Quarante foulées dans la ville» est issue d'une collaboration entre le Musée gruérien et le comité d'organisation de la Corrida bulloise, avec le soutien de la ville de Bulle. Les auteurs des photographies du livre et de l'exposition sont Jacques Cesa, Grégory Collavini, Christophe Dutoit, Claude Haymoz, Keystone, Jean-Bernard Repond, Nicolas Repond, Jean-Roland Seydoux, Juliette Repond et Alpha Photo.



Trésors des collections

06.02.2016 - 24.04.2016

La paroisse de Bulle

A l'occasion des 200 ans de la consécration de l'église paroissiale rebâtie après l'incendie. Un pan de l'histoire de la ville de Bulle à travers la vie de la paroisse: édifices, événements, patrimoine artistique et immatériel s'inscrivent dans la longue histoire de la région.

19.02.2016 - 10.04.2016

Nature et architecture

Projet d'Architecture & Cabines Environnementales, travaux créatifs d'élèves du CO La Tour-de-Trême.

12.03.2016 - 29.08.2016

Oswald Pilloud

Rétrospective de ce peintre paysagiste fribourgeois, élève de Hodler. Trente œuvres de collections privées et publiques réunies pour la première fois.



Concours

Photo mystère du Bulletin

Le bulletin vous propose à chaque nouvelle édition une photo mystère. Cette fois-ci, il faut trouver le lieu photographié. Le gagnant ou la gagnante sera averti(e) personnellement.

Prix: 50 francs

M^{me} Denise Weibel, à Bulle, a gagné le concours de la dernière photo mystère après tirage au sort. Il s'agissait de Pôle Sud, à Bulle.

Envoyez le talon-réponse rempli à:

> Ville de Bulle, Grand-Rue 7, C.P. 32, 1630 Bulle
 > bulletin@commune.bulle.ch

Nom/ prénom:

Adresse:

Réponse: